

Délibérations du Conseil Municipal du Lundi 27 Novembre 2023 20h

Présents : EYSSAUTIER Yann - CROUZET Vincent- DUPORTAIL Christine - ELIET Claire- LABOURY Jean-Claude - BETON Caroline - BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen - DESBOS Thierry - GUAY André - GOUY Damien - HUGUET Sonia - REYNAUD Jean-Luc

Excusés : CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir à HUGUET Sonia) - MINODIER Thomas (pouvoir à DUPORTAIL Christine)

DELIBERATION N° 1 : Dossier de demandes de subventions :

Toiture Mairie

La toiture de la Mairie doit être refaite. Une demande d'aides au financement a été faite à partir des évaluations suivantes :

Charpente : Entreprise Bourret : 22 227, 76 € HT

Dépose et repose de la sirène : 5 000 € HT

Total : 27 227 ,76 € HT

Demandes de subventions auprès de la DETR pour 40 % (10 891,10 €) et du département pour 40 % également (10 891,10 €)

Mr.le Maire appelle à approuver ces demandes de financement

Vote : 15 Pour

Aménagement de la chapelle en salle de spectacles- Phase 2

Demande de subventions pour la phase 2 de la chapelle d'un montant de 594 526, 10 €.

Demandes d'aides financières auprès du dispositif DETR pour 30 % (178 357 ,83 €) pour cette phase 2 avec pour l'ensemble du projet aides financières accordée par la Région d'un montant de 200 000 € - et une demande faite au Département pour un montant plafonné à 200 000 €.

A venir d'autres demandes seront à réaliser auprès du SDE 07 et de Leader.

Mr. le Maire appelle à approuver ces demandes de subventions

Vote : 3 Abstentions - 12 Pour

DELIBERATION N° 2 : Appel à projets : préfiguration d'un Tiers Lieu au couvent

L'accompagnement du CAUE se poursuit pour ce projet de Tiers Lieu au couvent. Une surface de 200m² à minima fera l'objet d'un appel à projet dans un délai de deux mois pour un accueil d'activités (artistique, artisanal, tertiaire, éducative, culturelle). La commission d'urbanisme sélectionnera ensuite les candidats et proposera une convention pour une occupation précaire. Les conditions principales

retenues concernent le prix de 3 €/ m² et la rénovation par les locataires de l'espace loué. La Mairie prendra en charge les travaux concernant la séparation des fluides (eau et électricité).

Le conseil délibère sur cet appel à projet

Vote - 3 contre - 12 pour

DELIBERATION N° 3 : Mise en place du RIFSEEP

Le Régime indemnitaire dans la fonction publique (RIFSEEP) doit être appliqué à compter du 1er janvier 2024. Les agents recevront une indemnité mensuelle ainsi qu'une indemnité complémentaire annuelle. Ces indemnités seront calculées en fonction de la responsabilité, la technicité, la spécificité du poste, les compétences et la qualification de l'agent.

Le Conseil Municipal délibère sur cette mise en place indemnitaire.

Vote :15 Pour

DELIBERATION N° 4 : Décision modificative de crédits

Les montants prévisionnels surévalués pour le chauffage de l'église (10 000 €) et le gymnase (16 000 €) seront déplacés pour permettre l'investissement de jeux d'enfants, d'arbres et de lodges pour le camping ainsi qu'un investissement dans le cadre de la défense incendie.

Mme Duportail appelle à délibérer

Vote : 3 Contre - 12 Pour

DELIBERATION N° 5 : Formation des agents de l'école

Une formation intitulée « Entendre et se faire entendre - des outils de communication à l'école au service du vivre ensemble » sera proposée aux 6 agents d'encadrement de l'école publique. Ces 4 jours de formation sont organisés par « Ma famille comme unique » pour un montant de 5 550 €

Monsieur le Maire invite à délibérer sur cette proposition.

Vote : 15 Pour

DELIBERATION N° 6 : Rénovation salle des aînés

Suite à l'appel d'offre, Mr. le Maire annonce les artisans retenus pour la rénovation de la salle des aînés et l'accessibilité de la mairie

Lot1 Maçonnerie : Mathieu FAY (St Victor) pour un montant de 41 067,65 € HT

Lot 2 Menuiserie : SAS Guy XAVIER (St Victor) pour un montant de 17 248,10 € HT

Lots 3 Isolation : SARL FOMBONNE (Etables) pour un montant de 2 851,71 € HT

Lot 4 Plâtrerie /Peinture : SARL FOMBONNE (Etables) pour un montant de 13 352,94 € HT

Lot 5 Electricité : Yannick GRANGE (St Victor) pour un montant de 10 649,03 € HT

Lot 6 Faïences : Pascal CHIROL (St Victor) pour un montant de 2 338,10 € HT

Lot 7 Plomberie : SAS MESBAH - SAVEL (Arlebosc) pour un montant de 5 885 € HT

Lot 8 Serrurerie : SARLVERT Ludovic (Colombier le vieux) pour un montant de 3 512,50 € HT

Le prévisionnel était de : 95 673,88 € HT

L'effectif sera de : 95 365,03 € HT

Le Conseil municipal délibère

Vote : 15 Pour

DELIBERATION N° 7 : Communauté d'agglomération ARCHE Agglo

***Adhésion au service commun « Pilotage administratif et financier de l'entente relative au service de gestion des animaux errants » 2024-2026**

Le Maire étant responsable de la divagation des animaux errants, une solution de prise en charge des animaux doit être retenue. ARCHE Agglo a une convention avec la SPA de Mauboule à Valence qui gère la capture et le transport des animaux vers le refuge. Une partie du fonctionnement administratif est pris en charge par ARCHE Agglo. La Mairie conventionnera avec la Communauté d'agglomération et aura à sa charge un coût de frais de maintenance et de gestion ainsi que les frais d'intervention des agents de la SPA le cas échéant. Cette convention entrera en vigueur au 1er janvier 2024.

Mr le Maire invite à valider cette adhésion

Vote : 15 Pour

***Adhésion au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme 2024-2026**

Mr le Maire propose le renouvellement pour trois ans de l'adhésion au service mutualisé de l'autorisation et droit des sols (ADS) concernant l'urbanisme et géré par ARCHE agglo. L'augmentation effective des coûts de fonctionnement de ce service s'élève à 36% mais ARCHE Agglo propose d'en prendre la moitié à sa charge, ce qui limite l'augmentation à 18% des tarifs des actes pour les communes adhérentes à compter du 1er janvier 2024.

Le Conseil Municipal délibère sur cette adhésion.

Vote : 15 Pour

***Adhésion au service commun de soutien technique aux communes 2024 -2026**

Mr LABOURY expose la proposition d'ARCHE Agglo d'une convention pour le soutien technique aux communes pour trois ans à partir du 1er janvier 2024. Le montant annuel s'élève à 658, 95 € + une part variable suivant les travaux réalisés.

Le Conseil Municipal délibère sur cette adhésion

Vote : 15 Pour

DELIBERATION N° 8 : SDE 07 : Renouveaulement de la convention pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energies (CEE) issus d'opérations réalisées sur le patrimoine

Proposition de renouvellement de la convention pour 4 ans avec le SDE07 pour obtenir des aides concernant les travaux en lien avec les énergies.

Le Conseil Municipal délibère

Vote : 15 Pour

DELIBERATION N° 9 : Convention pour le réseau public de fibre optique ADN

Mr. le Maire invite le conseil municipal à accepter le passage de l'installation de la fibre aux chalets du camping et sur la façade de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal délibère

Vote : 15 Pour

DELIBERATION N° 10 : Cession de terrain chemin Chatelas par Mme Saliques

Mme SALIQUES cède les parcelles A697 et A 699 pour élargissement du chemin de Chatelas.

Le Conseil Municipal délibère

Vote : 15 Pour

DELIBERATION N° 11 : DIA

Vente de la parcelle AK 184 située à la Croix des Rameaux par Mme SALIQUES à Mr DORNE Jérôme pour un montant de 1000 €.

Le conseil municipal délibère sans poser de préemption

Vote : 15 Pour

DELIBERATION N° 12 : Subventions aux associations

Propositions de subventions pour les associations suivantes :

Association du marché des producteurs : 200 € **Vote:** 15 Pour

Association du football FCPA : 1200 € et 1879 € pour le remboursement du système d'arrosage **Vote:** 15 Pour

Association du Club de tennis : 1000 € **Vote:** 15 Pour

Association Maison Charles Forot : 400 € **Vote:** 15 Pour

Association de la Daronne : 400 € **Vote:** 15 Pour

Association Terroir Pays de St Félicien : 500 € **Vote:** 15 Pour

Association du Sou des écoles : 2000 € **Vote:** 15 Pour

INFORMATIONS DIVERSES

- Signature d'une convention avec le CAUE pour poursuivre d'autres projets dont l'avenir du HLM du Sardier en collaboration avec AVIS
- Signature d'un devis d'un montant de 1845 € HT avec l'entreprise de géomètres experts DMN pour le projet d'aménagement du virage de la rue du Meunier avec l'accès de l'hôpital en lien avec le projet lié à la chapelle.
- Signature d'un devis d'un montant de 1000 € HT avec l'agence de Nîmes LCS pour identifier les malfaçons du bâtiment de l'école publique
- Suite au problème de faille et de pierres manquantes du pont de Brintenas un maçon est intervenu pour sécuriser l'édifice pour un montant de 11 085 € HT- Un devis pour le rejointement sur les deux façades a été demandé.
- Les travaux de chauffage à l'église ont été validés par les architectes des Bâtiments de France.
- Un maître-chien de la gendarmerie de Tournon a investi le couvent pour l'entraînement aux recherches.
- Au camping, 6 bornes électriques ont été volées. Le gérant du camping a porté plainte.